

Manche

Au collège, on vit sans téléphone portable

SUPPLÉMENT OUEST-FRANCE | mardi 23 mai 2017

517 mots



Et le droit à l'image, alors !

Dès les années 2000, les téléphones portables sont apparus dans les poches des adolescents. C'était le cas au collège Challemel-Lacour, à Avranches, mais ils ont aujourd'hui disparu.

Reportage

Pour avoir plus d'informations, nous nous sommes rendus dans le collège Chamelle-Lacour, à Avranches, où l'utilisation du téléphone portable est interdite depuis peu. « **C'est l'application d'une réglementation du droit à l'image et du droit du son**, explique le principal, M. Tréfeu. **Je pense aussi que nous pouvons nous déconnecter de toute cette nouvelle technologie, au moins le temps des cours. C'était le premier collège que je voyais où le téléphone portable était encore autorisé.** »

Le chef d'établissement poursuit : « **Je n'ai pas été seul à prendre cette décision. Le conseil d'administration a participé. Nous avons voté ce choix ensemble, le 29 septembre. Nous nous sommes aussi inspirés du Grenelle de l'environnement.** »

L'avis des élèves

Une décision qui semble appréciée par certains élèves du collège. « **Je suis pour**, approuve l'un d'entre eux, **car cela permet de ne pas rester sur son portable pendant les pauses.** » Un autre poursuit : « **Je suis pour, car un téléphone portable peut-être source de problème ou de conflit. Avec l'interdiction, il n'y a plus de problèmes de droit à l'image à l'intérieur du collège.** »

D'autres sont opposés à la mesure : « **Je suis contre car les élèves peuvent s'ennuyer pendant les récréations. Et en cas de fermeture de la Vie scolaire, on pourrait, au moins, téléphoner à nos parents lors d'un changement d'emploi du temps à la dernière minute, par exemple.** »

Mais les élèves savent-ils pourquoi les téléphones portables sont interdits dans l'enceinte de l'établissement ? « **Pour moi, c'est à cause du droit à l'image, estime l'un d'eux, car certains prenaient des photos d'autres élèves sans leur permission, ce qui causait des conflits.** »

Un deuxième imagine « **que c'est pour ne pas que les élèves restent sur leurs écrans toute la journée.** »

On voit que le sujet partage. Mais aucun des élèves ne savait réellement que c'était une application de réglementation, et non pas une interdiction. Ils jugent tous, cependant, que la vie scolaire ne s'investit pas assez pour joindre les parents en cas de problèmes. C'est la raison pour laquelle certains élèves finissent par utiliser leurs téléphones portables en cachette.

Alice NICOLLE, Louise NICOLLE,

Clotilde QUERUEL

et Justine PERROUAULT.

Collège Challemel-Lacour

à Avranches.